



En cas d'attribution à l'issue de la présente procédure, vous devez le mériter et ne le devez à personne. Un marché public ne se donne pas, il se gagne. Abandonnons toutes mauvaises pratiques et dénonçons-les.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/CGB/SG/CIPM/2024
DU 12 MARS 2024 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE
AGRICOLE À ILLA, DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAÏ, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM,
RÉGION DE L'EST.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2024

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Garoua-Boulaï, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un Poste Agricole à Illa dans la Commune de Garoua-Boulaï, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les maçonneries en fondations ;
- Les maçonneries en élévation ;
- La Charpente- Couverture- Plafond ;
- La menuiserie métallique et bois ;
- La serrurerie-vitrierie ;
- Les revêtements ;
- L'électricité ;
- La plomberie - sanitaire ;
- La peinture.

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont subdivisés en un (01) lot.

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX:

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N° Lot	Désignations	Commune	Montant TTC F CFA	Caution de soumission
Unique	Construction d'un (01) poste agricole à Illa dans la Commune de Garoua-Boulaï	Garoua-Boulaï	20 000 000	400 000 Fcfa

5- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) de la République du Cameroun, Exercice 2024.

- ♦ Imputation : 58 30 186 04 641216 464211 921.

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de GAROUA-BOULAI, au Secrétariat Général de la Commune de GAROUA-BOULAI TEL : 674 460 333 / 694 432 843, sous la condition d'être sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune de GAROUA-BOULAI, d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

B- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de GAROUA-BOULAI, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de GAROUA-BOULAI TEL : 694 46 45 46/666 005 440, site au quartier BINDIKI, dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire ou des plis, devra parvenir à la Mairie de GAROUA-BOULAI, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de GAROUA-BOULAI Tél : 694 46 45 46/666 005 440, site au quartier BINDIKI au plus tard le **09 AVR 2024** à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CGB/BOC/CPM/2024
DU **1-2 MARS 2024** EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE
AGRICOLE À ILLA DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAI, DEPARTEMENT DU LOM ET D'JEREM,
REGION DE L'EST.

" À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle de réunion de la Mairie de Garoua-Boulai, le **09 AVR 2024** 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de Garoua-Boulai, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

A- Critères élémentaires :

a) Offres Administratives

- 1) Absence d'une caution de soumission;
- 2) Pièces falsifiées;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire;

b) Offres Techniques

- 1) Fausse déclarations ou pièces falsifiées ;
- 2) N'avoir pas réunis au moins 80% de critères de qualification.

c) Offre Financière

- 1) Offre financière incomplet ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif.

N.B: Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B- Critères de qualification des offres techniques :

- Les critères explicites dans le règlement particulier du DAO et à la qualification des candidats porteront sur :
- 1) La capacité financière de dix millions (10 000 000) FCFA oui
 - 2) Les références de l'Entreprise oui
 - 3) La maîtrise du projet oui
 - 4) L'expérience du personnel d'encadrement oui
 - 5) Le matériel et équipements essentiels..... oui
 - 6) L'Organisation, le planning et la compréhension du projet oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de «oui» supérieur ou égal à 80% seront examinées.

12- DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit **Quatre cent mille (400 000) francs CFA.**

14- DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de quatre (04) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'encadrement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur le site des travaux. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

15- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- Administratif sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura un pourcentage de «oui» supérieur ou égale à 80% ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Garoua-Boulai, Tel : 694 58 45 46 / 677 79 66 27.

Ampliations :

- DDTP/L&D/BTA
- DDMINMAP/L&D/BTA
- ARMP (pour insertion JDM)
- Pd/CIPM/CGB
- Affichage
- Archives

Garoua-Boulai, le **12 MARS 2024**

Le Maire

(Maitre d'Ouvrage)



Adamou Abdou